



Rupture conventionnelle et indemnité

Par ludo63

Bonjour, j'ai refusé une rupture conventionnelle car il me propose que le montant minimum et j'ai contacté la CGT qui est débordée et m'a juste conseillé de faire un écrit à mon employeur en lui demandant de revenir à la table des négociations car il manque exactement 575 heures de repos compensateur sur les 3 dernières années (2023, 2024 et 2025) plus ceux sur l'année en cours car je suis déjà à 275 heures sup cette année, mon employeur depuis ce refus parle mal et me fait une pression telle qu'aujourd'hui je suis en arrêt de travail, j'ai pris rendez-vous avec la médecine du travail mais pas de délais pour être reçu, de plus j'ai 65 dépassements des 10 heures de travail et 10 dépassement des 48 heures de travail sur les 3 dernières années, plus préjudice moral etc etc
ma question est vu que mon délégué syndical me dit à moi car il n'a pas le temps de demander par écrit recommande la régularisation de toutes ces infractions ainsi que le refus de faire des heures supplémentaires mais là où répond sans mon délégué c'est sur quel montant faut que je sois d'accord car la rupture c'est un minimum légal, les heures de repos aussi sont faciles à calculer mais le préjudice pour les 75 dépassements et pour le préjudice moral je les estime comment mon délégué syndical me dit qu'il n'y a pas de barème ok mais je fais comment pour savoir ce qui sera plus juste pour moi ?